

A ..... le ...../...../.....

Objet : Demande de déclaration d'état d'urgence climatique

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

L'urgence climatique et sociale a rassemblé dans la rue nombre de citoyen.ne.s en France, en Europe et dans le monde ces dernières années. La dégradation de l'environnement prend des proportions alarmantes, comme en témoignent de nombreuses études récentes.

Le 14 octobre 2021, suite à une plainte déposée en 2019 par quatre ONG avec le soutien de 2,4 millions de citoyen.e.s français.e.s, le tribunal administratif de Paris a condamné l'Etat pour son inaction climatique et lui ordonne de prendre "toutes les mesures utiles" pour réparer le préjudice écologique causé par la dépassement illégal des budgets carbone entre 2015 et 2018.

D'après le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le seuil déjà critique de +1,5°C devrait être atteint dès 2030 et une élévation moyenne des températures mondiales de +3°C est probable pour la fin du siècle<sup>1</sup>. 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique doivent être mises en œuvre à l'échelon infranational, ce qui fait des collectivités territoriales les premières concernées.

Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer : elles doivent garantir les droits les plus élémentaires des citoyens et résoudre les problématiques urgentes. Par leurs décisions, leurs engagements, elles participent activement aux orientations que peut prendre un pays pour assurer à ses habitant.e.s un futur possible. Elles doivent aujourd'hui, plus que jamais, mettre en conformité leurs actions avec la réalité environnementale, qui ne peut plus être ignorée.

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité perceptible. Le département du Loiret ne fait pas exception avec des aléas naturels dont la fréquence augmente ces dernières années : inondations (juin 2016, janvier 2018), sécheresses (été 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2022) et vagues de chaleur (juillet 2018, juin-juillet 2019, août 2020, juin et juillet/août 2022). Ces épisodes climatiques extrêmes sont les manifestations de **conséquences déjà observables du changement climatique sur notre territoire**. La gestion de la vulnérabilité sera au cœur des

---

<sup>1</sup> <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

questionnements des collectivités et des citoyens dans les années futures Il devient primordial de sensibiliser la population afin d'anticiper ces impacts et de s'y préparer collectivement.

Les deux principales réponses au changement climatique sont l'atténuation de ces changements, qui doit être engagée grâce à un Plan Climat Air et Energie Territorial réellement ambitieux et appliqué au plus vite, et **l'adaptation à ce changement qui peut être engagée avec l'initiative locale « Objectif Climat 2030 » proposée par Loiret Nature Environnement**, afin d'accompagner les collectivités dans leur stratégie d'adaptation.

Lors de sa session du 17 décembre 2021, le Conseil Régional a déclaré l'état d'urgence climatique et sociale en Centre Val de Loire.

**Vous pouvez vous aussi prendre les mesures nécessaires pour garantir aux habitant.e.s de votre commune les meilleures conditions de vie possibles pour le futur.**

**Un exemple de motion de déclaration d'état d'urgence climatique, jointe à ce courrier, est destinée à être débattue et adaptée, et nous l'espérons validée en conseil municipal.**

Nos concitoyens resteront attentifs à la réponse que vous donnerez, espérant que cet appel recevra l'accueil qu'il mérite.

Très cordialement,

.....

# PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE \_\_\_\_\_

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,**

**Vu la délibération du 17 décembre 2021 du Conseil Régional Centre Val de Loire déclarant l'état d'urgence climatique et sociale, après en avoir délibéré, et voté,**

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE

- CONSIDÉRANT les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – dont le rapport de synthèse paru le 20 mars 2023 - et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES) ;
- CONSIDÉRANT le rapport du Sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » concernant les risques naturels aggravés, les effets sanitaires du réchauffement, les risques sur les ressources en eau et la perturbation des activités économiques ;
- CONSIDÉRANT qu'en avril 2016, les dirigeants mondiaux de 175 pays ont reconnu la menace du changement climatique et le besoin urgent de le combattre en signant l'accord de Paris, en acceptant de maintenir le réchauffement « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts en cours pour limiter l'élévation de température à 1,5°C ;
- CONSIDÉRANT que les morts et les destructions déjà causées par le réchauffement climatique d'environ 1°C démontrent que la Terre est déjà trop chaude pour assurer la sécurité et la justice au niveau attendu par les citoyens, comme en témoignent l'augmentation et l'intensification des incendies de forêt, des inondations, de l'élévation du niveau des mers, des maladies, de la sécheresse et des conditions météorologiques extrêmes ;
- CONSIDÉRANT que le changement climatique et le dépassement des limites écologiques par l'économie mondiale sont à l'origine de la sixième extinction massive d'espèces, qui pourrait dévaster une grande partie de la vie sur Terre ;
- CONSIDÉRANT que la commune de \_\_\_\_\_ subit déjà les effets du changement climatique, et que les effets à plus long terme de ces changements sont encore inconnus, mais présentent des risques importants pour la commune de \_\_\_\_\_ et ses habitants.
- CONSIDÉRANT que la restauration d'un climat sûr et stable nécessite une mobilisation d'urgence à une échelle sans précédent pour atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre dans tous les secteurs dans des délais très courts, et la mise en œuvre

de mesures visant à protéger toutes les personnes et toutes les espèces des conséquences d'un changement climatique brutal ;

- CONSIDÉRANT que l'ampleur du changement climatique et de ses conséquences dans un futur très proche dépend de la façon dont l'humanité va réduire puis stopper ses émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines années. Que l'action en faveur de la réduction des émissions est donc une nécessité vitale, pour la commune de \_\_\_\_\_ comme pour l'humanité toute entière ;
- CONSIDÉRANT que selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional ;

PAR CES MOTIFS,

- **La commune de \_\_\_\_\_ déclare l'état d'urgence climatique en réponse à la menace qui pèse sur notre territoire, notre région, notre État, l'humanité et la biodiversité ;**
- La commune de \_\_\_\_\_ s'engage dans un effort de mobilisation d'urgence pour faire face à la crise climatique et à la perte de biodiversité, avec pour objectif, en association avec les efforts régionaux et nationaux, d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible. Elle s'engage également dans l'accélération des stratégies d'adaptation et de résilience face aux intensifications des impacts climatiques.

Pour cela, la commune de \_\_\_\_\_ s'engage à :

- **informer ses habitants sur la crise climatique et environnementale.**
- **intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques.**

IL EST ENFIN RÉSOLU que la commune de \_\_\_\_\_ appelle l'État français et tous les gouvernements et peuples du monde à lancer un effort de transition juste et de mobilisation en faveur de l'urgence climatique.